

Règlement intérieur de la Fur-Day 4

Général

Sont nommés comme “participants” dans le présent règlement les personnes inscrites de l'événement de la Fur-Day 4, se déroulant du **21 juillet 2023 à partir de 14h jusqu'au 23 juillet 2023 jusqu'à 16h dans les espaces appartenant à la salle de la mer.**

Tous les participants de la Fur-Day 4 et de ses activités sont tenus de lire et d'accepter le présent **Règlement Intérieur.**

Tout comportement qui risquerait d'entacher les relations entre les organisateurs et les différents acteurs publics et privés locaux est proscrit. Lors de cet événement, vous représentez directement ou indirectement l'image de l'association NormandiFurs.

Le tapage nocturne est proscrit, notamment en dehors de la salle. **Les nuisances sonores sont prohibées dans la salle entre 22h et 7h.** La fermeture des portes de la salle est prévue au plus tard à 1h du matin.

Nous vous demandons aussi :

- D'être respectueux de chacun, quelque soit ces origines, son genre, sa religion, son orientation sexuelle et ses opinions (selon la liberté d'expression).
- Suivre les instructions des membres des organisateurs.
- Ne pas harceler et/ou intimider qui que ce soit.
- De garder toute activité inadaptée au lieu et au public présent pour le privé.
- Ne pas apporter, consommer ou proposer de produits stupéfiants.
- Ne pas apporter d'armes ou de répliques trop réalistes.
- Ne pas fumer à l'intérieur de la salle et de jeter vos mégots dans les conteneurs appropriés.
- Respecter l'environnement et le tri pour vos déchets
- Ne pas proposer d'alcool aux mineurs éventuellement présents
- Tout dommage accidentel que vous causerez sera à votre charge.
- L'apport de matériel extérieur dit de valeur, encombrant ou ayant une consommation électrique importante doit être autorisé au préalable par les organisateurs.

Ces règles s'appliquent en plus de toute celles appliquées par les différentes lois et règlements en vigueur.

En cas de non-respect de ces règles ou de rappel à l'ordre, les organisateurs se donnent le droit de bannir le fautif, lui interdire l'accès aux activités et locaux de l'événement.

Si une personne non inscrite ou expulsée de la Fur-Day 4 ou banni des événements privés de NormandiFurs ou non invité temporairement par les organisateurs rentre dans les espaces privés appartenant à la Salle de la Mer, les organisateurs sont en droit de lui demander de partir et de ne pas revenir sans autorisations de leur part.

Dans le cas où la personne prévenue ne respecterait pas cette demande, les services d'ordre seront appelés et l'association pourra porter plainte contre le concerné.

Les biens entreposés dans la salle de la mer sont sous votre responsabilité. L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de vos biens.



Hébergement

Nous ne faisons pas d'hébergement dans la salle de la mer.

Plusieurs gîtes ou appartements à louer sont disponibles à Bernières-sur-mer ainsi que le camping Capfun. Sinon, nous vous recommandons de chercher dans les villes environnantes tel que Courseulles-sur-Mer ou Douvres-la-Délivrande. Nous vous laissons le plaisir de chercher par vous-même votre nid douillet.

Fursuits

Les sorties en fursuits dans l'espace public pour chaque participant **sont autorisées sous** conditions d'avoir fait la demande auprès de Normandifurs, en s'adressant à la personne en charge des relations avec la municipalité de Bernières-sur-Mer et **d'avoir transmis un document d'identité** et cela, au plus tard 5 jours avant le début de l'événement. Dans le cas contraire, nous ne pouvons garantir à votre place votre responsabilité en cas de contrôle avec votre visage couvert dans un espace public devant les autorités compétentes. Ces données seront traitées uniquement dans le cadre de la RGPD et des services municipaux si besoin.

Veillez respecter les fursuits et les fursuiters ainsi que leur consentement pour être touché. La vision et l'ouïe à l'intérieur d'une fursuit est réduite. Cela signifie que la personne à l'intérieur peut ne pas vous voir même si elle peut en donner l'impression. Toute dégradation volontaire d'une fursuit est motif de bannissement immédiat, voire de poursuite judiciaire.

Les fursuiters pourront se changer dans un espace prévu à cet effet : **la Fursuit Lounge**. Un règlement spécifique à cet espace est indiqué à son entrée.

Les fursuiters agiront sous leurs propres responsabilités. Avoir un helpereur en dehors de la salle est recommandé. Si vous voyez un fursuiter qui reste immobile de manière suspecte, sans réaction, vous devez immédiatement prévenir les organisateurs.

Conditions générales d'inscription

Les adhérents de l'association sont invités à titre gracieux à l'occasion de **l'Assemblée Générale** de l'association qui se déroulera dans la journée du **samedi 22 juillet 2023**. Les non adhérents de l'association doivent s'acquitter **d'un tarif de 5 euros** afin de participer à l'événement.

Les inscriptions se font via la plateforme HelloAsso. L'association se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne non-adhérente sans avoir à se justifier dans le cadre de cet événement privé. **Une pièce d'identité vous sera demandée** à votre arrivée afin de bien confirmer votre identité en tant que propriétaire de la place acquise. Un bracelet tikek que vous devrez porter durant toute la durée de l'événement vous sera attribué afin de confirmer visuellement sur place la validation de votre inscription.

Chaque participant doit posséder son assurance personnelle, dite de responsabilité civile. Toute dégradation de la salle et du matériel présent devra être remboursée à hauteur des dégâts au propriétaire ou par le biais de l'organisateur.

Les personnes sous tutelle ou les mineurs seuls sans accompagnement d'un responsable majeur sont autorisés à partir de 16 ans uniquement si une autorisation signée des tuteurs légaux est transmise à l'association NormandiFurs. Tous mineurs accompagnés par un responsable majeur sont autorisés à rester auprès d'eux durant l'événement.

